



NOTE D'INFORMATION COVID 19

Date : 17 Mars 2020 18h30

Prévention du Covid-19 Gestion de la décision de fermeture provisoire de l'école Organisation de la continuité pédagogique

Information, recommandations et mesures de prévention

Par courriel en date du 15 Mars 2020, la Direction de l'École en Couleurs vous a informé des décisions prises par l'Etat du Sénégal face au Covid-19. Ces décisions interviennent 15 jours après que la Direction vous a informé par mail en date du 1^{er} Mars des mesures de prévention à respecter face à la propagation du Covid-19 anticipant de quelques heures celles mises en ligne par le Ministère de la Santé.

Conséquences de la décision de fermeture des écoles

La décision de fermeture s'applique à tous les établissements d'enseignement quel que soit leur statut. L'École en Couleurs soutient cette décision tout en étant entièrement responsable de sa politique d'accueil en tant qu'établissement scolaire privé de droit sénégalais, indépendant, hors contrat. Ce rappel est d'autant plus nécessaire qu'à ce jour aucune mesure d'accompagnement de cette décision de fermeture n'a été annoncé par l'Etat du Sénégal.

Les principales conséquences de cette décision sont :

- La fermeture de l'école aux élèves ;
- La suspension des activités extra-scolaires (Centre Aéré...)
- Le report du spectacle le 21 Mars à une date ultérieure ;
- Le report de la campagne de re inscription ;
- La suspension des visites de parents d'élève intéressés par une nouvelle inscription.
- L'organisation avec l'équipe pédagogique de réunions quotidiennes pour définir les modalités pratiques d'accompagnement à distance des élèves à travers leurs parents sur la base des meilleures pratiques ;
- L'organisation d'une permanence sur place en vue de communiquer avec les parents d'élèves.

Continuité pédagogique et formation

En vue d'assurer la continuité administrative et pédagogique et en concertation avec l'équipe pédagogique, des réunions sont organisées pendant les heures habituelles sur la base du volontariat dans le strict respect des consignes d'hygiène et de prévention et à distance par téléphone et internet.



La continuité est assurée via trois canaux complémentaires pour assurer une accessibilité maximale aux supports, fiches et autres ressources pédagogiques conçus par l'équipe pédagogique :

- Kit d'activité format papier à retirer sur place
- Mail
- Intranet « [Ma Classe EEC Virtuelle](#) » dotée d'un espace spécifique pour chaque Section : TPS, PS, MS, GS.

La Direction procède à l'évaluation des solutions d'apprentissage à distance dont celles suggérées par [l'Unesco](#) , sachant que l'offre en langue française est assez limitée, en particulier pour les classes de MS, PS et TPS.

Dans le strict respect des consignes d'hygiène et de prévention, une permanence est assurée au sein de l'école pour les parents d'élève qui éprouvent des difficultés à se connecter à internet ou à communiquer par mail.

Dispositions applicables au personnel

Parmi les décisions prises le 15 Mars 2020 figure l'interdiction de tout rassemblement public pendant un mois. Il ne s'agit pas à ce jour de confinement par interdiction de déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle et par restriction de la circulation. En conséquence, les dispositions applicables au personnel de l'école renvoient à trois situations possibles :

- Mise en quarantaine au domicile par un spécialiste après constatation des symptômes du Covid-19. L'employé prévient l'école ;
- Exercice du droit de retrait dans les limites définies par la loi. Ce droit ne peut être invoqué dès lors que l'école a adopté à temps les mesures destinées à préserver la santé et la sécurité du personnel et qu'elle respecte rigoureusement les consignes d'hygiène et de prévention de la transmission du Covid-19 ;
- Proclamation officielle de l'état d'urgence par confinement de toute la population et annonce de mesures d'accompagnement pour les entreprises et les personnes.

En dehors de ces cas, tout le personnel de l'école est tenu d'assurer la continuité administrative et pédagogique et de préserver la confiance des élèves et de leur famille.

ANNEXES

Rappel des consignes d'hygiène et de prévention

Voir mail du 1^{er} et 15 Mars et affiches

Boite à outils de la continuité pédagogique à partir du 18 Mars

- Kit mis à disposition sur place par classe ;
- Envoi par mail de documents à imprimer, remplir, scanner et retourner ;
- Consultation de plateforme « [Ma Classe EEC Virtuelle](#) » avec acc-s restreint par classe